

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Haut-Rhin

Canton de SIERENTZ

Commune de Wahlbach



**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT
NOMINATION D'UN ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIER
ARRETE N° 25/2014**

Le Maire,

- Vu** la loi du 17 avril 1899 relative aux dégâts de gibier, notamment son article 19,
Vu l'article R.429-8 du Code de l'Environnement,
Vu l'article 28 du cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin,
Vu l'avis du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2014,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur François GERUM, domicilié à Koetzingue au 5 rue Principale, est nommé estimateur, chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier autre que le sanglier, sur le territoire de la Commune de Wahlbach, pendant la période de la location de la chasse du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté est transmise à M. le Trésorier, M. Gilbert ADATTE locataire de la chasse et à l'intéressé.



Fait à Wahlbach, le 21 novembre 2014.

Le Maire :
André RUEHER